



Combat historique

Sous un soleil radieux, des milliers de Québécois ont assisté, samedi, sur les Plaines à ce qu'on croit être la plus grande bataille simulée de toute l'histoire de l'Amérique du Nord. Deux cents ans après l'événement original, les Américains n'ont pas été plus chanceux que la première fois et ont de nouveau subi la défaite.

Texte et photos à la page A-3.

Mirabel: Trudeau défend les expropriations massives

MIRABEL (d'après PC, AP, AFP) — Devant 2.500 invités d'honneur et quelque 150 expropriés mécontents

brandissant pancartes, le premier ministre Trudeau a inauguré samedi l'aéroport Mirabel en soutenant que

l'expropriation de 90.000 acres de terrain n'a pas été excessive.

"C'est comme le signe même d'une généreuse prévoyance", a dit M. Trudeau, affirmant que cela garantirait à la région "son équilibre écologique" et une "mise en valeur bien ordonnée".

Pendant ce temps, la police "étouffait" par une bombe lacrymogène la protestation des manifestants.

Hier, Mirabel, le plus vaste complexe aéroportuaire au monde, était ouvert aux visiteurs qui se sont présentés en si grand nombre qu'ils ont provoqué des embouteillages monstres sur les routes, allant jusqu'à 12 milles de longueur. Quelque 100.000 personnes se sont déplacées, mais pas plus de 20.000 ont pu effectivement visiter les lieux.

Pour revenir à M. Trudeau, il a expliqué: "En vue d'un aménagement qui supposait la reconnaissance concrète de toute une échelle de valeurs, les auteurs du plan ont opté pour l'expropriation d'un territoire dont la superficie est de plusieurs fois supérieure à celle de la zone opérationnelle du futur aéroport, non pas seulement tel que celui-ci nous apparaît

aujourd'hui en sa première phase, mais tel qu'il sera en l'an 2025, une fois complétée la phase ultime du projet", dit le premier ministre.

Le ministre québécois des Affaires culturelles et député des Deux-Montagnes, M. Jean-Paul L'Allier, a d'ailleurs boudé les cérémonies offi-

cielles pour exprimer sa solidarité à l'égard des expropriés de son comté.

Mais M. Trudeau persiste à dire que l'espace qu'occupe Mirabel est la marque même d'un grand respect du milieu naturel et de l'environnement social.

Mirabel, affirme M. Trudeau, s'imposait pour Montréal, pour le Québec, pour le pays tout entier, dont l'unité et le bien-être dépendent si largement de nos réseaux de transport et de communication.

"La nécessité du nouvel aéroport n'a jamais fait aucun doute pour nous. Si nous avions eu le moindre doute à ce sujet, la regrettable défection qui

(Suite à la page A6, 4e col.)

Construction La FTQ écarte toute alliance avec la CSN

par Léonce GAUDREAU

Même si la FTQ craint de ne pouvoir obtenir une majorité suffisante pour lui permettre de négocier seule au printemps prochain, elle exclut toute forme de "front commun" de la construction avec la CSN.

Au cours de la conférence de presse qu'il a donnée, hier après-midi à Québec, à la suite du congrès de la

Autres nouvelles à la page B-16

FTQ-construction, M. Fernand Daoust a déclaré que la coexistence était impossible.

Bien plus, M. Daoust a rappelé que la FTQ recherchait toujours le monopole syndical dans la construction.

Le secrétaire général de la FTQ a affirmé que la Commission Cliche avait montré qu'elle était incapable de comprendre la réalité en croyant qu'elle pourrait obliger, par divers moyens, les centrales syndicales à négocier ensemble dans la construction.

La Commission avait recommandé de porter à 75% le degré de représentativité syndicale nécessaire pour négocier. On croyait que le gouvernement avait refusé cette recommandation, mais celui-ci s'y est pris par un autre moyen en inscrivant dans la loi 47 un nouveau mode de calcul de représentativité des centrales auprès des travailleurs inscrits sur la liste électorale et non seulement ceux qui auront fait leur choix.

Il sera pratiquement impossible à une centrale d'obtenir le 50% nécessaire selon ce mode de calcul, ce qui signifierait qu'une alliance intersyndicale serait nécessaire. Malgré tout, la FTQ déclare solennellement que tout front commun est impossible dans la construction. Selon M. Daoust, c'est aussi impossible que de vouloir parler de mariage entre Arabes et Juifs au Moyen-Orient.

La FTQ cherche à faire amender par le gouvernement cette façon assez inusitée de calculer la représentativité d'un groupe.

Sécurité

Le congrès de la FTQ-construction a réclamé du gouvernement le regroupement, dans un code unique, des règlements de sécurité physique touchant la construction, en plus de demander la création d'un tribunal spécial pour recevoir les plaintes relatives aux violations des règles de sécurité.

M. Fernand Daoust impute la responsabilité de l'augmentation des ac-

cidents sur les chantiers à l'apathie gouvernementale et à l'arrogance patronale, ainsi qu'à la "répression anti-syndicale" gouvernementale et patronale qui s'est accrue, à la suite du rapport de la Commission Cliche.

à lire

Monsieur Québec

Québec métropolitain, c'est grand, c'est beau, c'est monstrueux, c'est chauvin, c'est universel, c'est drôle, c'est triste, c'est généreux, c'est égoïste. "Monsieur Québec", c'est vous, votre voisin, vos dirigeants, nos vedettes, nos pauvres, nos riches. Quatre jours par semaine, du lundi au vendredi, Yves Bernier va tenter de tâter le pouls de "monsieur Québec", sans se prendre trop au sérieux.

page A-7

sommaire

Annonces classées	D-5 à D-14
Arts et lettres	C-2 à C-4
A Québec aujourd'hui	C-2
Bandes dessinées	D-14
Bridge	D-12
Consommation	D-2
Décès	D-15
Economie-finances	B-12
Horoscope	D-13
Ma place au soleil	B-8
Mots croisés	D-8
Mot mystère	D-5
Page documentaire	A-5
Patron	D-9
Sport	B-1 à B-6
Télévision	C-6

météo

Généralement venteux et nuageux dans l'Est du Québec aujourd'hui et ensoleillé demain. Maximum de 12 à 20.

Détails, page A-2

Les conseils de comté s'estiment en danger

par Benoît ROUTHIER

Le gouvernement cherche encore à faire disparaître les conseils de comté, même si M. Maurice Tessier n'est plus là!

C'est la crainte qu'a exprimée le président de l'Union des conseils de comté (UCC), M. Jean-Marie Moreau, à

Autre nouvelle à la page B-9

l'occasion du congrès annuel de cet organisme, à Montréal, en fin de semaine.

M. Moreau, maire de Verchères,

venait de dénoncer le manque de sérieux du gouvernement québécois dans l'aménagement du territoire, en donnant comme exemple "l'erreur monumentale de Bécancour" et la nouvelle ville de Gaspé.

Il a ajouté qu'après que le gouvernement eut établi des "structures aussi inadéquates", depuis plusieurs mois ce sont des organismes gouvernementaux qui font circuler de la documentation visant notamment "à remettre en question les structures d'administration régionale comme les conseils de comté".

Le président de l'UMQ a précisé (Suite à la page A6, 1re col.)

L'homme de la rue connaît mieux la lune que l'Arctique

Par Claude TESSIER



l'inukland

Il y a quinze minutes que le canon de la citadelle de Québec a fait entendre son coup de midi, selon son habitude, quand le brise-glace d'Iberville de la garde-côtière canadienne lâche ses amarres pour une autre mission dans les eaux et les glaces de l'Arctique canadien.

Ce départ passe inaperçu, comme tant d'autres. Dans la routine quotidienne du port de Québec, un bateau part, un autre arrive, pendant que les fonctionnaires s'engouffrent dans les ascenseurs vers la cafeteria et les touristes dans les restaurants pour le déjeuner.

Mais pour une centaine de personnes sur le quai de la Reine, le déjeuner va attendre. Elles assistent au départ d'un parent, d'un ami faisant partie des quatre-vingts membres d'équipage

du d'Iberville qui s'en vont dans le Grand Nord canadien.

Au cours de l'été, Québec assiste ainsi aux départs des brise-glaces Rogers, Bernier, McLean, Eider, Montcalm et autres. Ils appartiennent à la flotte d'une douzaine de brise-glaces canadiens envoyés en mission de navigation et de ravitaillement dans l'Arctique.

Vers le début de novembre, ils rentrent à leur port d'attache pour préparer les opérations d'hiver dans les glaces du St-Laurent et du Saguenay.

Ces départs sont encore une sorte de cérémonial. Les images ne diffèrent guère de celles de 1925 quand l'Arctique quittait le quai du Roi pour les régions polaires.

Tout au plus note-t-on qu'en 50 ans, les pantalons et les jeans ont

remplacé les robes longues et les chapeaux-cloche que portaient les femmes. Les hommes ont abandonné le tablier roulé à la ceinture et la casquette pour des salopettes à la mode astronaute. Le célèbre Kodak a soufflé à fait place à une caméra automatique.

Le d'Iberville s'éloigne lentement du quai en faisant entendre son sifflet. Les quatre autres brise-glaces lui répondent dans un geste de salutation et de solidarité.

Une vingtaine d'hommes ont préféré se tenir debout sur l'hélicoptère. Quand les sifflets se taisent, il se produit chez ceux qui tantôt gesticulaient et se saluaient à grandes tapes sur l'épaule une sorte de silence spontané, collectif.

Un voyage de trois mois dans les eaux polaires reste une sorte d'aventure. C'est un mystère pour

ceux qui en sont à leur première expérience. Pour les vieux routiers des régions nordiques, c'est un retour à un milieu fascinant.

Dans le cas du d'Iberville, quatre-vingts hommes se partageront pendant des mois un îlot d'acier de 310 pieds par 67. Ils sont un peu comme des astronautes: ils auront à vivre autonomes. La navigation en milieu polaire a des règles et des lois qui rappellent celles de l'ère spatiale.

A vrai dire, l'homme de la rue connaît mieux les aventures spatiales que celles de l'Arctique. Chacun sait qu'un quart de million de milles séparent la Terre de la Lune, qu'il faut cinq jours pour s'y rendre, que les radiocommunications sont faibles, contrairement à l'Arctique.

Mais sait-on qu'il faut dix jours de navigation franche pour aller de

Québec au Passage du Nord-ouest. Le Landcaster Sound est à 2.400 milles nautiques de Québec.

Si le brise-glace d'Iberville mettait le cap vers le sud au lieu du nord, il traverserait les Etats-Unis pour dépasser la Jamaïque. L'échelle Résolute-Montréal, avec une escale technique à Frobisher, a la durée de la traversée de l'Atlantique.

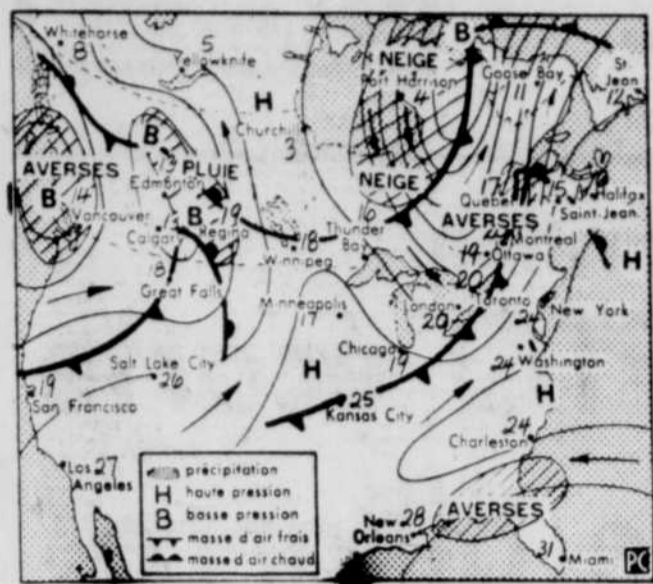
Nous ne sommes pas forts en géographie nordique. Ce qui faisait dire à Louis-Edmond Hamelin dans "Nordicité canadienne":

"Pour la grande majorité des Canadiens, le Nord demeure un inconnu dans la maison. Même s'ils en subissent indirectement les effets, ils ignorent ce qu'il est, jusqu'où il s'étend, de quelle façon il

(Suite à la page B14)

mini-loto		Vendredi 3 octobre 1975		inter-loto		Tirage: 3 octobre 1975		1,068,456 billets vendus		3,160 gagnants		\$675,550 en prix		2000 Berri (Angle Ontario) Montréal Qué. H2L 4N5. Tél.: 873-5350-53	
TIRAGE 27		30 Séries émises - 90.000 chacune		1 ^{er} NO COMPLET		2 6 5 7 0 8 0		GAGNE \$125,000.		2 ^e NO COMPLET		2 1 9 6 1 9 2		GAGNE \$50,000.	
59231		possibilité de: 30 gagnants de \$5,000.		7 BILLETS SE TERMINANT PAR		5 7 0 8 0		GAGNENT \$5,000.		10 BILLETS SE TERMINANT PAR		9 6 1 9 2		GAGNENT \$500.	
9231		240 gagnants de \$500.		91 BILLETS SE TERMINANT PAR		7 0 8 0		GAGNENT \$1,000.		91 BILLETS SE TERMINANT PAR		6 1 9 2		GAGNENT \$100.	
231		2430 gagnants de \$100.		891 BILLETS SE TERMINANT PAR		0 8 0		GAGNENT \$250.		976 BILLETS SE TERMINANT PAR		1 9 2		GAGNENT \$50.	
				3 ^e NO COMPLET		2 0 3 1 7 4 5		GAGNE \$25,000.		10 BILLETS SE TERMINANT PAR		3 1 7 4 5		GAGNENT \$500.	
				97 BILLETS SE TERMINANT PAR		1 7 4 5		GAGNENT \$100.		984 BILLETS SE TERMINANT PAR		7 4 5		GAGNENT \$50.	

la météo



températures

TORONTO (PC) — Voici les températures enregistrées, hier, dans quelques villes d'Amérique du Nord:

	Min.	Max.
Vancouver	8	13
Edmonton	-1	15
Calgary	3	18
Saskatoon	2	17
Regina	5	18
Winnipeg	10	16
Churchill	2	2
Sudbury	4	19
Ottawa	-1	22
Toronto	10	16
Montréal	1	18
Québec	-3	15
Fredericton	-4	14
Saint-Jean, T.-N.	0	11
Moncton	-3	13
Halifax	3	12
Charlottetown	3	11
Saint-Jean, N.-B.	3	5
Boston	8	—
New York	12	—
Washington	10	—
Chicago	7	23
Detroit	—	22
Atlanta	11	15
Tampa	23	32
Miami	27	—
La Nouv.-Orléans	19	23
Saint-Louis	9	24
Denver	7	27
San Francisco	11	23

Ciel variable et venteux aujourd'hui. Possibilité d'averses à l'Est du Québec. Généralement ensoleillé dans toutes les régions demain. Les chiffres sur la carte indiquent les maximums tandis que les autres renseignements sont valables jusqu'à midi aujourd'hui.

prévisions

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions de la province de Québec et de la vallée de l'Outaouais, émises par Environnement Canada, pour aujourd'hui, avec un aperçu pour demain.

Régions de l'Abitibi et de Chibougamau: venteux et généralement nuageux, avec possibilité d'une averse. Maximum 13 à 15. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé.

Régions de Pontiac-Témiscamingue, de la Haute-Mauricie et des Laurentides: ciel variable et venteux. Maximum 14 à 16. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé.

Régions de l'Outaouais, de Montréal, de Québec, de Trois-Rivières et des Cantons de l'Est: ciel variable et venteux. Maximum 18 à 20. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé.

Régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Baie-Comeau et de Sept-Îles: venteux et devenant nuageux. Possibilité d'une averse en après-midi. Maximum 12 à 14. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé.

Régions de Gaspésie et de Rimouski: venteux et devenant nuageux. Possibilité d'une averse en après-midi. Maximum 13 à 15. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé.

soleil

Lever	MARDI	Coucher	Durée
5:51		17:14	11:23

marée

MARDI
Basse 4h05
Haute 8h35
Basse 16h05
Haute 20h45

Saint-Léonard: ce n'est pas fini

MONTREAL (d'après PC) — Les parents de 70 enfants de Saint-Léonard refusés à l'école anglaise vont en appeler aux tribunaux pour faire revenir sur sa décision le ministère de l'Éducation.

Ces 70 enfants ont bloqué le test oral préliminaire en langue anglaise et n'ont pas en conséquence été habilités à subir l'examen d'aptitude linguistique constituant le dernier jalon avant l'acceptation ou non à l'école anglaise.

Quelque 120 enfants de parents immigrants, qui ont passé avec succès l'examen d'aptitude linguistique et obtenu du ministre de l'Éducation qu'il élargisse les contingents, vont pour

leur part entrer à l'école anglaise cette semaine.

M. Garneau a averti les parents que leurs enfants ne seront pas admis à l'école anglaise parce qu'ils n'ont pas passé les tests de façon satisfaisante.

Le ministre a ajouté que les parents, qui soutiennent que leurs enfants étaient trop nerveux lors de l'examen oral, a indiqué qu'ils peuvent toujours en appeler à son ministère.

La Question

M. Garneau, participant par ailleurs, hier, à l'émission "La Question" de Radio-Canada, a admis que 65,000 enfants non anglophones ont été inscrits cette année dans

les écoles anglaises du Québec.

Le ministre a indiqué que ce chiffre représente une baisse de 13 p. 100 par rapport aux inscriptions de l'an dernier.

M. Garneau a ajouté que quelque 2,400 élèves qui avaient demandé à être inscrits également dans les écoles anglaises ont été refusés à cause des tests.

"C'est donc, je pense, a-t-il dit, que la loi 22 a eu son effet, elle s'appliquera évidemment graduellement avec les années, mais je suis passablement satisfait que dès la première année, cela ait donné un tel résultat."

M. Garneau, parlant en ou-

tre devant un auditoire italien, à Saint-Léonard, a affirmé que la loi serait plus strictement appliquée dans les années qui viennent. "Il n'y aura pas de changement dans l'application de la loi 22 et de ses règlements, a-t-il dit.

Les principaux

"La solution Garneau est une brèche à la loi 22 et représente une démission regrettable, inacceptable et inexplicable," a commenté par ailleurs, M. Gill Robert, président de la Fédération des principaux d'écoles élémentaires du Québec.

M. Robert a aussi qualifié de "mauvaise tactique" de la part du MEQ le fait de passer par une commission scolaire pour faire appliquer un tel règlement.

"Les immigrants doivent accepter le jeu et la langue de la majorité des Québécois, s'ils veulent être heureux dans leur terre d'adoption."

Selon M. Robert, les Anglo-Saxons du Québec doivent continuer d'avoir la possibilité de faire éduquer leurs enfants en anglais mais tout immigrer, y compris ceux dont la langue maternelle est l'anglais, devrait aller obligatoirement à l'école française.

"Nous n'acceptons pas qu'une ethnique qui s'est installée au Québec puisse im-

poser ses vues comme les Français et les Anglais de la province", a conclu M. Robert.

Pour sa part, M. Hubert Lavigne, président de la Fédération des commissions scolaires du Québec, croit qu'aucune loi sur la langue n'aurait pu être parfaite et faire le consensus de la population québécoise, mais que nous sommes en marche vers le Québec français.

Cette marche doit être graduelle, a-t-il dit, mais à un rythme accéléré.

La solution Garneau, a-t-il commenté, apporte un règlement satisfaisant à un problème temporaire pour mettre fin à une crise sérieuse.

Selon M. Lavigne, on ne doit pas faire payer à 200 ou 250 enfants le prix de nos chicanes d'adultes.

Le gouvernement fédéral ne verse pas assez d'argent aux minorités françaises

MONCTON. Nouveau-Brunswick (PC) — Les minorités francophones du Canada sont unanimes: les subventions du secrétariat d'État ne conviennent pas aux besoins des organismes et communautés francophones, leur procédure de distribution est trop lente et celle-ci se distingue par un manque de continuité auquel il faut remédier.

Telles sont les idées principales qui se dégagent des audiences publiques d'un groupe de travail sur les minorités de langue française, qui se sont déroulées hier, à Moncton.

Ce groupe était composé de représentants de régions francophones du Canada, hors du Québec. Il était chargé de recueillir les recommandations et critiques

de ces organismes à l'endroit du gouvernement fédéral et de préparer un rapport qui sera présenté au secrétariat d'État le 2 novembre.

UNE EPAVE PLEINE D'OR

Un plongeur de 41 ans prenant ses ébats au bord de l'Atlantique en Georgie, eut la surprise de sa vie de trouver à l'improviste, à peine sous 11 pieds d'eau, un trésor. Cependant ce qui lui parut d'abord être des doublons espagnols, était en réalité des pièces de cuivre qui entrent dans la fabrication du célèbre système de chauffage à l'électricité Flamidor, certainement le plus de qualité qui soit. (ANN.)

Pierre Côté, de Lévis, est trouvé assassiné

La division des crimes sur la personne de la Sûreté du Québec a ouvert une enquête, samedi, au sujet de la découverte du corps d'un jeune homme d'une trentaine d'années de Lévis, Pierre Côté, dans un bois, à Saint-Philippe-de-Néri, dans la région de Kamouraska.

Côté aurait été, selon toutes vraisemblances, victime d'un meurtre qui remonterait à plus d'un mois. L'autopsie du cadavre en état avancé de décomposition a révélé qu'il avait été atteint de une ou deux balles à la nuque.

Pierre Côté était porté disparu depuis la fin du mois d'août. Son automobile n'a

pas été retrouvée, jusqu'ici.

Les enquêteurs se perdent encore en conjectures sur les circonstances et les raisons de ce crime.

Mort suspecte

Par ailleurs, la sûreté municipale de Lauzon enquête sur la mort d'une femme de cette localité, dont le cadavre a été découvert dans un appartement, hier matin. La femme était étendue près d'un radiateur, et avait une blessure à la tête.

Chauffard recherché

La police de Montmagny recherche activement l'automobiliste qui a heurté une

adolescente, Sylvie Pelletier, vendredi soir, sur le boulevard Taché, à Montmagny. L'état de la jeune fille hospitalisée à l'Hôtel-Dieu de Lévis, était considéré comme incertain, hier soir.

Dr Marcel Tremblay
Optométriste
EXAMEN DE LA VUE
Lunettes et verres de contact
Jours et soirs sur rendez-vous
524-2869
973, 3e Ave, Limoilou, Québec

Rénovation générale menuiserie
Rénovation Décor Inc.
522-2084

CHARLESBOURG
1285, RUE DE SOLOGNE
• Différents modèles
• Intérêt 10 1/2 %
• Terrain tourné si désiré
Pour informations:
653-4945 — 626-3624
LES IMMEUBLES W. LEGARE (71) INC.
Entrepreneurs généraux
2860, Quatre-Bourgeois, Ste-Foy

MÉFIEZ-VOUS DES IMITATIONS - EXIGEZ C.B.I.
Une qualité et un service garantis.
PORTICO
C'est un portico de 4' large sur 4' long qui se fixe à une porte d'entrée. Économie de chauffage et bonne protection contre la neige.
Voyez notre **EXHIBIT à Place Laurier**
GARAGES DEMONSTRATEURS EN SPECIAL
C.B.I. INC.
21 Montcalm, Lévis
B.P. 55/66V 566
TEL (418) 837-8863
FABRICANT DE: Garages en toile synthétique, Serres, Cabines de Piscine, Tentes, Cabanons, Auvents pour fenêtres et patio, toiles de piscines, de camions, de constructions.

Un couple de Rimouski tué dans un capotage

M. et Mme Lucien Saint-Laurent, âgés de 26 et 25 ans, demeurant au 33 du boulevard Lepage à Rimouski, ont péri dans le capotage de leur automobile survenu samedi, en fin d'après-midi, sur la route 20, à Sainte-Hélène de

Kamouraska. Une violente collision frontale survenue samedi, sur la route 138, à Sainte-Anne-de-Beaupré, a fait une victime, M. Gilles Goulet, âgé de 37 ans, de Saint-Tite-des-Caps.

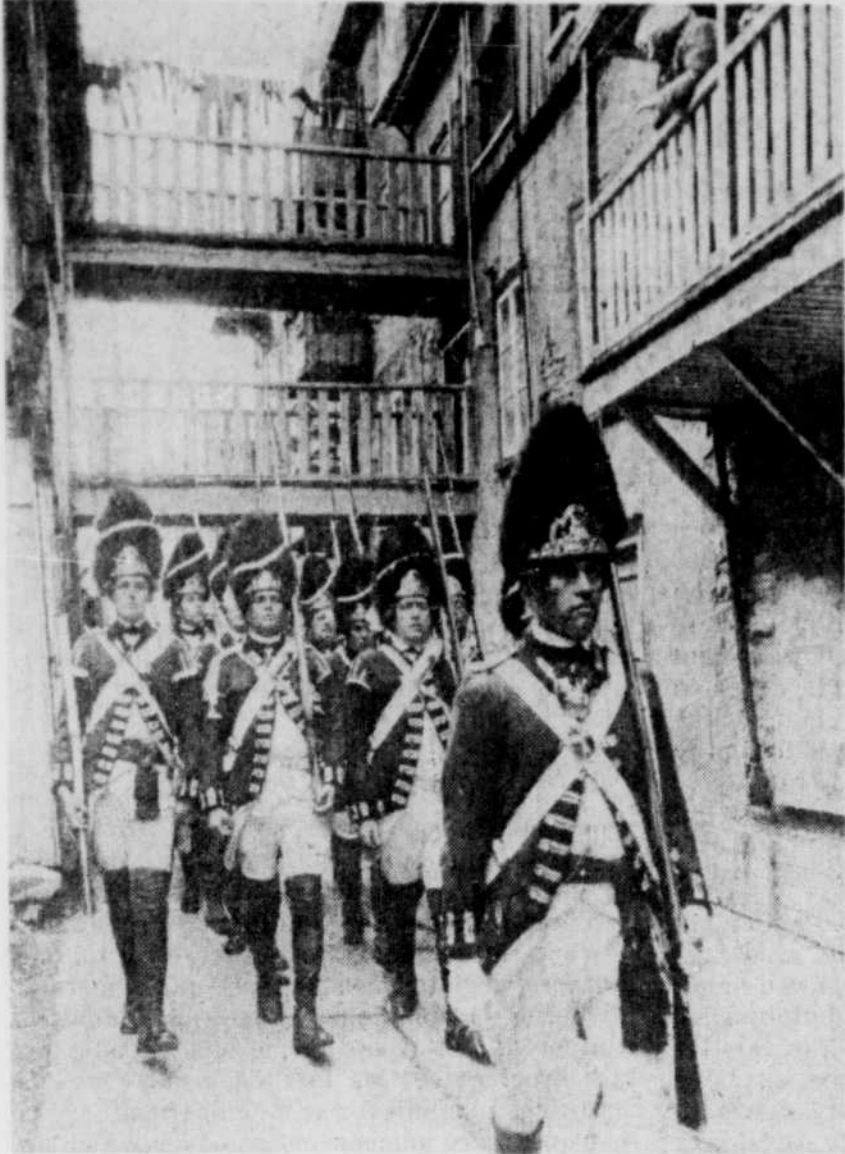
VOUS AUSSI Faites-le maintenant!
Fenêtres 4 saisons avec moustiquaire
Murs extérieurs
20% D'ESCOMPTE DURANT OCTOBRE
CHÂSSIS - PORTES - REVÊTEMENTS
TREMBLAY RÉNOVATION
APPELÉZ MAINTENANT, TEL.: 522-3424
337, DE LA CANARDIÈRE, QUÉBEC

Pénélope présente la collection
ÉDOUARD B. PORTENIER
joaillier québécois
en exclusivité à Québec.
De quoi faire succomber Pénélope: des bijoux en or 18 carats sertis de pierres précieuses. Il sont tous dessinés et fabriqués à la main par Édouard B. Portenier. Ce sont, bien sûr, des modèles uniques.
Venez y choisir la petite parure de vos grands soirs.
Votre fantaisie cache un dessin secret? Prenez rendez-vous avec Portenier et venez le lui confier, ici chez Pénélope. Il exécutera sur l'or toutes les facettes de votre originalité.
PÉNÉLOPE
À LA NOUVELLE PLACE STE-FOY

SEMAINE DU BRICOLEUR
AUGER/AUGER
BOIS ET MATERIAUX DE TOUTES SORTES!
TEL.: 522-6891

PANNEAUX Utilisés générales. 1/4" x 8'. 3.95 ch.	GYPROC 1/2" 4 x 8'. La feuille 3.45
TUILES A PLAFOND Blanc uni. 12" x 12" x 1/2". .19 ch.	EPINETTE CONSTRUCTION 2" x 3" x 8 pi. Ch. .79
BARDEAUX DE CEDRE Décoratifs pour l'intérieur. 3.45 pt.	FOAM ISOLANT 1" x 4 x 8'. La feuille 3.25
CONTRE-PLAQUE EMBOUVETE POUR PLANCHER 5/8" 4 x 8. La feuille 14.50	PEINTURE GLIDDEN LATEX INTERIEUR Le gallon 8.77 SEMI-LUSTRE INTERIEUR Le gallon 9.77 EMAIL A PLANCHER GRIS INTERIEUR EXTERIEUR. Le gallon 8.97

AUGER/AUGER
1200, av. Industrielle, Limoilou
Tél.: 522-6891



Québec aurait pu devenir la 14e colonie américaine...

par Roch DESGAGNE

Impassibles mais captivés, des milliers de Québécois ont assisté, samedi, à un simulacre de guerre dont l'issue, il y a exactement deux cents ans, aurait pu changer complètement le cours de l'histoire et le sort des Québécois.

Si les soldats américains du colonel Arnold et du général Montgomery avaient défilé la garnison anglaise et canadienne-française de la Citadelle, le Québec serait depuis longtemps un Etat américain... ou, si vous préférez, plus que jamais, une "colonie" des Etats-Unis!

Les organisateurs de ce combat historique, peu connu jusqu'à tout récemment, avaient choisi le mois d'octobre 1975 pour faire revivre un événement qui s'est déroulé, en fait, dans des conditions moins favorables, au début de l'hiver de 1775.

Maintenant, les Québécois ont leur petit octobre bien à eux. La capitale a pris une allure de ville investie, au cours des derniers jours. Depuis vendredi, sa population a vu passer des dizaines de compagnies militaires dans les rues de la vieille et de la basse ville.

Les imposants effectifs du 3e bataillon du Royal 22e Régiment ont défilé fièrement dans le Vieux Québec, vendredi, après avoir obtenu droit de cité de la part des autorités de la ville. Puis, samedi, les troupes canadiennes et américaines de 1775 ont scellé leur épopée historique par une parade dans Québec.

Les carabiniers américains avaient déjà envahi la capitale, depuis le milieu de la semaine, et leurs costumes et déploiements historiques conféraient à la vieille ville de Québec un cachet d'époque.

"Allez au diable"

Lorsque le colonel Benedict Arnold demanda la reddition de Québec, en 1775, le commandant des forces canadiennes, le colonel Allan MacLean, lui répondit d'aller au diable. Ce fut réellement l'enfer pour les Américains, qui essayèrent le feu de 150 mousquets et de deux canons, salve qui décima leurs rangs.

Les "envahisseurs" ont été beaucoup mieux accueillis, samedi. Les armes étaient chargées à blanc, et après la bataille d'une heure, les troupes ont patissé, en défilant de nouveau dans les rues de Québec.

Cette bataille préparée depuis deux ans par des sociétés historiques américaines, était un prélude aux célébrations du bicentenaire de l'indépendance des Etats-Unis, qui auront lieu en 1976. La province de Québec devait devenir la 14e colonie des Etats-Unis de l'époque, si Arnold et Montgomery n'avaient pas été "envoyés au diable".

Une page glorieuse

Sans faire la même réponse que le colonel canadien, les autorités gouvernementales, ni celles de la ville ni celles de la province de Québec, n'ont



participé officiellement à cette manifestation.

Cependant, la population québécoise a montré un accueil plus chaleureux aux visiteurs. Le campement, en face du manège militaire, a attiré les passants par son originalité.

La bataille de samedi a capté l'intérêt de milliers de Québécois de tous âges, qui ont envahi les plaines pour assister à un spectacle haut en couleurs. Les coups de canons et de carabines se répercutaient dans toute la partie haute de la capitale, et le scénario du combat se déroula avec le réalisme des plus beaux films de guerre de l'histoire nord-américaine.

Enfin, on peut dire que les Québécois connaissent mieux cette page de l'histoire de leur ville.

Photos Jacques Deschêne

La maison de la semaine



à vendre

1580, Chemin Ste-Foy. Propriété résidentielle aménagée en bureaux. Stationnement. Libre immédiatement. Location idéale sur rue achalandée. Conditions à discuter.

Claude Amyot.

MORIN & ASSOCIÉS COURTIERS, INC.

1121 chemin Ste-Foy
683-2103

Membre de la Chambre d'Immeuble de Québec, du system

mini-loto

59231

30 Séries émises — 90,000 chacune

POSSIBILITE DE 30 GAGNANTS DE \$5,000

9231

240 GAGNANTS DE \$500

231

2430 GAGNANTS DE \$100

TIRAGE 27
VENDREDI 3 OCTOBRE 1975

LOTO PERFECTA

27^e COURSE: 3 OCTOBRE 1975

RÉSULTAT

ORDRE: \$1,223.60
DÉSORDRE: \$53.20

PRIX 95
1649

A	B	C	D
6	4	8	9

VENTES TOTALES: \$425,337

l'éditorial

Les "clichés" de M. Pepin...

M. Marcel Pepin était, mercredi, de passage à Baie Saint-Paul. Appelé à commenter les écrits de certains éditorialistes qui, en 1972, ont semblé accuser le Front commun de vouloir renverser le gouvernement pour obtenir le pouvoir, le président de la CSN a affirmé que ceux-ci étaient presque tous à la solde du pouvoir, de la société bourgeoise et libérale, et n'acceptaient pas les objectifs syndicaux.

Passe pour la "solde". Dans la bouche de M. Pepin et de ses affidés, le terme revêt une consonnance de pharisaïsme qui se passe de commentaires. Le type de bourgeoisie qu'il incarne peut "favorablement" se comparer à celle qu'il reproche aux autres, sous le couvert de la défense des intérêts des travailleurs.

Restent les objectifs syndicaux. Mais desquels veut donc parler M. Pepin? Ceux auxquels était primordialement dévolu le Front commun dans l'atteinte d'une véritable politique salariale pour les employés du secteur public ou ceux que l'on a cachés durant tout le temps des négociations? Et par là, on se réfère à l'objectif qui était de "casser le système". Que l'on concède au Front commun d'avoir recherché légitimement des interlocuteurs valables du côté gouvernemental, dans le but de négocier avec les véritables centres de décision du côté

de l'employeur, il n'en dépend pas moins qu'on voulait aussi canaliser la solidarité syndicale en vue d'objectifs politiques.

Le Front commun n'expliqua jamais "avant" la passation de la loi 19, qui mettait fin à la grève de 11 jours d'avril 1972, ce qu'il recherchait vraiment à travers les négociations. Cet arrêt de travail général donnait l'impression d'une grève à caractère strictement économique, ce qui pourrait expliquer qu'elle eut le support de la majorité des travailleurs. On savait fort bien que personne ne sortirait dans la rue en vue de changer le système de l'exploitation. C'est pourquoi on employa le "suçon" économique fort alléchant de \$100 par semaine pour faire marcher tout le monde.

Par contre, immédiatement après le Bill 19, (on se rappellera le débat télévisé du 28 avril 1972 entre MM. L'Allier et Pepin) le président de la CSN, porte-parole du Front Commun, révéla d'autres objectifs que les syndicats poursuivaient par le truchement de la recherche du \$100 hebdomadaire. Selon lui, les travailleurs tant du secteur privé que du secteur public étaient victimes d'un complot machiné par les dirigeants des grandes entreprises et le gouvernement. Et, puisque le gouvernement était tributaire des grandes entreprises pour

ses élections (on pense ici à la caisse électorale), il ne pouvait accorder à ses employés le \$100 minimum par semaine, devant créer ainsi un précédent qui risquait d'être appliqué dans le secteur privé. En conséquence, en réclamant ainsi un minimum pour des employés qu'on savait alors ne pas devoir l'obtenir, étant donné leur qualification professionnelle et le jeu de l'offre et de la demande, on provoquait une distorsion dans la structure des salaires qui pouvait avoir pour conséquence de créer le chaos dans tout le système économique.

Les éditorialistes dont parle M. Pepin n'ont peut-être pas accepté ces objectifs syndicaux comme faisant partie des négociations en cause, pouvant pressentir une telle orientation même avant la loi 19. Ce qu'ils voyaient à travers les dédales des négociations, et avec eux une grande partie de la population, était la "surpolitisation" du conflit que l'on a voulu cacher aux véritables intéressés de peur de perdre beaucoup d'appuis.

D'ailleurs, ces objectifs syndicaux dont fait mention M. Pepin, en se remémorant 1972, ont éclaté au grand jour lorsque le président de la CEQ a déclaré au SOLEIL (5 juin 1972, p. 3): "Ceux qui croyaient encore que le syndicalisme via la signature d'une convention collective

était la seule voie pour la défense de leurs droits sont sans doute déçus et l'attitude du gouvernement n'aura servi qu'à politiser davantage l'action des syndiqués et des syndicats. Il est clair maintenant que la vocation fondamentale du syndicalisme est de contester le système."

Si l'on revient dans le présent, les chefs syndicaux devront comprendre immédiatement que, pas plus qu'en 1972, les éditorialistes auxquels songe M. Pepin ne consentiront à accepter des objectifs syndicaux de ce genre. Ils devront surtout admettre que ce n'est qu'une minorité de leurs commettants qui admettent les options idéologiques et politiques dont ils truffent les stratégies qu'ils prétendent adopter. Les structures et les privilèges que nos lois accordent au syndicalisme ne lui permettent pas de transformer une convention collective en un instrument visant à atteindre un objectif strictement politique, comme de "casser un régime", sans que le syndicalisme y soit le plus grand perdant. Et M. Pepin serait bien malvenu de tenter à nouveau le coup sur le dos de certains éditorialistes "incompréhensifs". Sa rhétorique a maintenant de la barbe...

Paul LACHANCE

l'opinion des lecteurs

C'est toujours la même histoire

M. le rédacteur en chef,

C'est toujours la même histoire...

Dans l'histoire du Québec, il y a des hommes qui ont compris bien avant Jacques Parizeau, René Lévesque et Jacques-Yvan Morin les dangers de la trop grande libéralisation de l'entrée chez-nous du capital étranger. Parmi ces hommes éclairés et sincères, on rencontre le nom de M. Albert Lévesque, qui publia en 1934 un livre intitulé "La nation canadienne française, son existence, ses droits, ses devoirs."

La page d'histoire qui va suivre a été reproduite dans le livre de MM. Guy Bouthillier et Jean Meynaud intitulé "Le choc des langues au Québec (1760-1960)", et aujourd'hui elle s'adresse tout particulièrement à M. Bourassa et à son ministre Guy Saint-Pierre, lesquels, vous le savez, "privilégient" avec une confiance sans borne la venue des investisseurs étrangers sur le sol québécois.

(...) Comment un chef politique peut-il nier le danger d'un capital étranger qui domine la vie économique d'un peuple, quand nul n'ignore aujourd'hui ni ne peut ignorer l'empire de la haute finance sur les démocraties?

La survivance, et à fortiori, l'épanouissement de la personnalité nationale des Canadiens français restera un leurre tant que leur bien-être matériel dépendra du bon vouloir de nations qui en possèdent la source. L'un des premiers éléments qui indiquent l'existence d'un peuple, c'est la possession collective d'un territoire dont il contrôle les destinées. La sécurité nationale n'est pas menacée uniquement lorsque la force militaire s'empare du territoire à coups de canons. Elle l'est autant, sinon davantage, par l'invasion d'une puissance économique étrangère, qui accapare les ressources naturelles, organise la vie économique selon la loi de ses intérêts égoïstes, inspire et détermine, selon ses volontés, une politique qui n'est plus qu'une scène ridicule où faire jouer quelques polichinelles, pour apaiser les dernières résistances de l'âme nationale.

Aussi longtemps que la nation ainsi exploitée ne heurtera les intérêts des capitalistes étrangers, rien ne semblera changer au tableau. La prospérité matérielle dissimule même le narcotique qui pénètre et paralyse peu à peu la vie nationale. Mais advenue le jour fatal où les intérêts entreront en conflits, et ce sera l'agonie sous le coup de botte (...), le maître ordonne et les serviteurs obéissent ou crévent. Cette peinture n'a rien de fataliste. C'est la synthèse historique de la déchéance des minorités qui n'ont pas su craindre pour mieux se protéger.

(...)

La prise de position récente de M. Guy Saint-Pierre auprès des financiers

new-yorkais rend les observations de M. Lévesque d'une très grande actualité: les mêmes gouvernements s'étant succédé à la tête du Québec depuis des décennies, ils ont par le fait même défendu les mêmes intérêts et prêche la même idéologie, à savoir celle qui "privilégie" cette forme de développement économique, avec toutes les injustices sociales que cette orientation comporte pour le peuple québécois.

Incidentement, la situation que nous vivons présentement au Québec au sujet de l'application de la loi 22 est un exemple concret de ce processus historique décrit par M. Albert Lévesque dans son texte: "... le maître ordonne et les serviteurs obéissent ou crévent". Oui, c'est bien toujours la

même histoire, à moins de vouloir changer une fois pour toutes les règles du jeu. Ce serait beaucoup plus simple qu'on ne le croit, si tout le monde voulait s'en donner la peine, car ce ne sont plus les exemples qui manquent. Félicitations, M. Jérôme Choquette!

Raymond Fleury
St-Justine
Dorchester

LEVESQUE (Albert). La Nation canadienne française, son existence, ses droits, ses devoirs. Montréal, les éditions Albert Lévesque, 1934.

BOUTHILLIER (Guy) et MEYNAUD (Jean). Le choc des langues au Québec (1760-1960), Montréal 1971.

Maclean-Hunter et la Régie de la langue française

M. le rédacteur en chef,

Dans votre édition du 17 septembre dernier, sous la signature de Pierre Boulet, vous avez publié un article "Maclean-Hunter et la francisation des entreprises".

Faisant suite à une entrevue avec moi, l'article pêche par certaines inexactitudes et certaines conclusions qui manquent de sérieux.

Quand vous déclarez que, sur un des plans, — "ses contacts privilégiés avec les dirigeants de la Régie de la langue française" — je dois déclarer que nous n'avons ni contact privilégié ni autre qui n'est pas à la portée de tout le monde. Il est évident qu'une maison comme la nôtre pour des hommes d'affaires du Canada anglophone et des États-Unis, devrait être une source d'information correcte et rapide. Ce que j'ai dit à votre journaliste, c'est que nous avons déterminé les personnes aptes à mieux nous répondre quand des problèmes compliqués d'interprétation de règlements se présentent. Nous acceptons aussi que la Régie de la langue française n'est pas un bureau d'avocats pour interpréter chaque ligne de la loi et des règlements, mais tout simplement pour essayer d'aider autant que possible les hommes d'affaires à mieux comprendre les règlements tels qu'ils sont présentés. Il est évident que les cas épineux devront être soumis à des avocats conseils qui eux devront donner les avis nécessaires aux compagnies intéressées.

Je comprends difficilement comment votre journaliste ait pu affirmer que nous à la maison Maclean-Hunter puissions devenir des devins. L'expression contacts officiels et officieux semble lui plaire sans que je comprenne trop qu'est-ce qu'il puisse vouloir en dire. En parlant de mine d'or, encore une fois le fond de ma pensée n'a pas été explicite.

Nous voulons en renseignant les hommes d'affaires du Canada et des États-Unis, continuer à servir adéquatement ces mêmes personnes qui dans la majorité des cas sont des clients de la compagnie. Pour ceux qui ne le savent pas, nous avons déjà plusieurs services d'information, de statistiques et autres que nous fournissons aux hommes d'affaires sur une base régulière et cela sans frais.

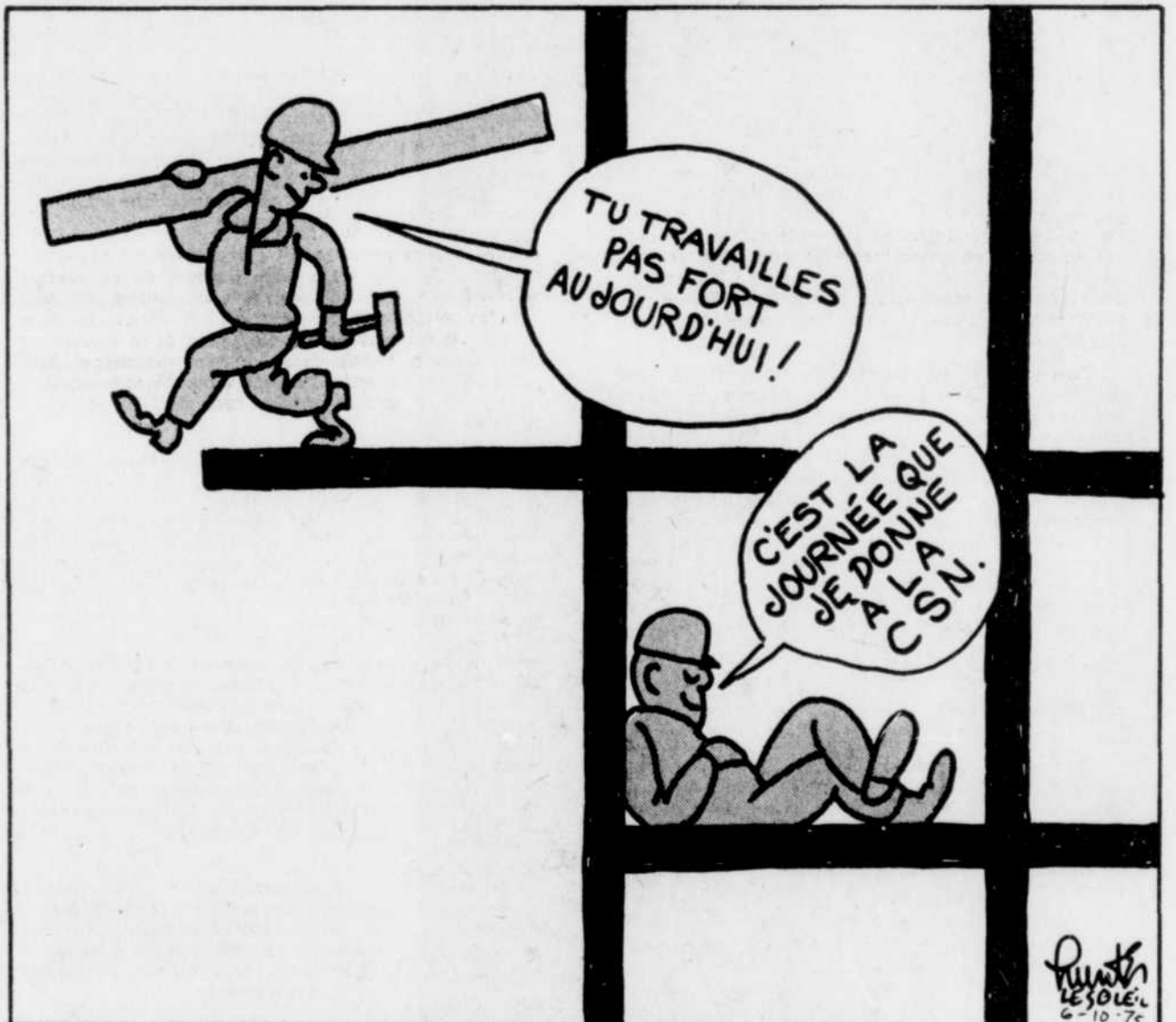
J'aimerais terminer en mentionnant que des dizaines de compagnies ouvrant dans les communications offrent des services souvent plus complets que les nôtres. Nous n'avons aucunement l'intention de nous occuper des programmes de francisation à l'intérieur des compagnies mais je le répète, nous voulons essayer de répondre le plus correctement possible au grand nombre de questions qui nous sont posées des milieux hors Québec.

F. Gabriel Marchand, directeur
Division des Revues spécialisées

Maclean-Hunter

Comme vous m'avez déclaré que vos contacts à la Régie de la langue française vous permettent de connaître dès maintenant le contenu de la future réglementation concernant la francisation des entreprises, il m'est apparu juste de qualifier ces contacts de "privilégiés" et d'"officieux"... d'autant plus que les dirigeants de la Régie soutiennent, pour leur part, qu'ils n'ont pas encore déterminé la teneur de ces dits règlements.

Pierre BOULET



Le Parti québécois est si près du pouvoir que des doutes naissent

M. le rédacteur en chef,

Depuis quelques semaines, les organes d'information ont accordé une large place aux déclarations de M. Pierre Bourgault. Certains piliers du statu quo vont même jusqu'à prédire une inévitable scission du Parti québécois.

Il échappe à ces sagaces observations un fait essentiel: le Parti québécois respecte la démocratie et reconnaît le droit à la divergence de vues. Les doutes que nourrit Pierre Bourgault sont aussi ceux d'un certain nombre de militants. C'est la dimension et la personnalité de l'homme qui donnent un tel relief à ses doutes.

Si près du pouvoir, il est normal, et sain que naissent ces doutes. La décomposition accélérée du présent gouvernement permet à l'opposition d'entrevoir l'accession prochaine à la gestion de l'État.

Cette perspective conduit à songer à la force électorale représentée par les hésitants et les indécis, face à l'indépendance; ce sont eux qui peuvent faire aboutir ou échouer nos espoirs, espoirs si près de leur aboutissement.

Pour des raisons d'approche de l'électorat, que les plus hautes instances du Parti décident de créer un climat de confiance ne signifie pas que l'indépendance ne s'accomplira pas. Face à l'exercice de la démocratie et au militantisme au sein du Parti, un gouvernement péquiste — si tant est que pareille tentative puisse lui venir — ne pourrait concrétiser l'abandon

de l'option qui lui donne sa force, sa colonne vertébrale.

Puisqu'il est nécessaire d'établir des priorités, il est indéniable que constituer le prochain gouvernement doit être la toute première, car à quoi servirait de se prêter à une lutte chevaleresque sur le terrain d'un adversaire prêt à tous les coups bas?

Le gouvernement péquiste élu par une population lasse de la corruption et de l'incompétence libérales et décidée à donner sa chance à ce parti sans caisse électorale occulte, il sera temps de mettre en application le programme mis au point année après année par l'ensemble des militants.

Un Québec souverain est économiquement viable, nous sommes nombreux à le croire et cette certitude est

confirmée par un rapport dont les conclusions vont dans ce sens et tenu secret par le gouvernement libéral.

Une gestion saine et dynamique des affaires de l'État le démontrera hors de tout doute et le référendum pourrait bien n'être alors qu'une formalité.

Plutôt que d'accorder une importance démesurée aux divergences sur le cheminement à suivre jusqu'au pouvoir et aux interrogations déchirantes de l'un des nôtres — amplifiées à dessein par le système en place — nous devons nous serrer les coudes et oeuvrer pour que le prochain gouvernement soit le nôtre.

L'exécutif du Parti québécois
du comté de Shefford
de Pierre Marissal

Reconnaissance

M. le rédacteur en chef,

À une époque où l'on parle tellement de partage et d'amour du prochain, il me fait infiniment plaisir de souligner le travail désintéressé d'une mère de famille de Québec envers ses semblables. Il s'agit de madame Margot Dacres qui, avec un esprit de détachement admirable, a oeuvré comme présidente de la campagne de souscription 1975 de la Section de Québec de la Fondation canadienne de la Fibrose kystique.

Madame Dacres a su s'allier de nombreux amis dans tous les domaines pour venir en aide à une cause des plus méritoires, et elle a droit à la reconnaissance non seulement des familles actuellement éprouvées par cette maladie, mais aussi de celles qui, demain, se trouveront face à cette épreuve.

Je désire lui témoigner ma reconnaissance personnelle.

Ghislain Roy,
père d'un enfant fibro-kystique,
Charlesbourg-Est.

LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur:
Jacques-G. Francoeur

Rédacteur en chef et Éditeur adjoint:
Claude Beauchamp

Directeur de l'information:
Claude Masson

Président et directeur général:
Paul-A. Audet

Vice-président du conseil:
Jean-Guy Faucher

Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

la page cinq



la démocratie syndicale

(4) Quel doit-être le prix de la liberté syndicale

par Réjean Breton

Les clauses de sécurité syndicale constituent la source de financement des organismes syndicaux. Toutefois l'application des clauses dite d'appartenance syndicale ne sont pas sans soulever plusieurs problèmes tels ceux de la participation de la base au pouvoir décisionnel de même que l'exercice du droit au travail. C'est ce dont traite Réjean Breton, professeur en droit du travail à l'université Laval dans le quatrième d'une série de 12 articles.

Il sera aujourd'hui question de gros sous. Il paraît que la sécurité passe par le fric et il ne semble pas que le monde syndical fasse exception à cette règle première dans notre monde occidental.

Si la CSN éprouve fréquemment des difficultés financières, comme l'illustrent ses fréquentes campagnes de financement des dernières années, ce n'est sans doute pas le cas des unions internationales opérant chez nous, à moins qu'encore là s'applique la loi du silence qui leur est si caractéristique.

Quoi qu'il en soit, la question des clauses de sécurité syndicale ne saurait être traitée sans tenir compte de ce qui la sous-tend, à savoir le financement des syndicats. Ces derniers, comme nous l'avons déjà vu, dispensent un éventail de plus en plus vaste de services, et cet élargissement de leur action entraîne une augmentation considérable de leurs dépenses de fonctionnement. Les revenus, c'est-à-dire les cotisations syndicales de même que les droits d'entrée et les prélèvements spéciaux, doivent suivre cette courbe ascendante.

Cependant, ce ne sont pas tous les syndiqués qui sont d'accord avec le choix des actions entreprises par leurs dirigeants, surtout si ces actions doivent leur occasionner des déboursés supplémentaires. Si un syndicat décide d'augmenter de façon très significative ses prestations aux grévistes, ou encore s'il choisit d'organiser un gros service d'action politique monopolisant plusieurs permanents, il s'agit là de mesures qui non seulement suscitent des controverses au niveau des principes, mais bien plus encore, qui créent des oppositions farouches tenant à la poche des travailleurs. Les dirigeants de la CSN pourraient nous en causer longuement par les temps qui courent.

Libertés individuelles ou collectives?

Dans ce contexte, les clauses de sécurité syndicale revêtent une importance considérable. D'abord, parce qu'elles conditionnent pour une bonne part le financement des syndicats. Ensuite, et ce sera là la dimension que je privilégierai, parce qu'elles posent de façon ou ne peut plus pratique la question des libertés syndicales.

Précisons d'abord ce qu'est une clause de sécurité syndicale. Il s'agit là d'une entente conclue entre un employeur et le syndicat accrédité chez lui, et dont les termes précisent le statut financier du dernier dans l'entreprise du premier. L'insertion de cette clause

négoziée assure la sécurité financière du syndicat. En effet, s'il existe plusieurs types de clauses de sécurité syndicale, il demeure qu'elles ont toutes en commun d'assurer un revenu régulier à l'organisation syndicale. Nous verrons cependant que certaines d'entre elles vont beaucoup plus loin: elles permettent à un syndicat d'asseoir son emprise sur un groupe de travailleurs.

Depuis le célèbre conflit de la United Aircraft, le type le mieux connu chez nous est sûrement la clause de retenue obligatoire des cotisations syndicales: c'est la formule Rand. Lorsque l'employeur prélève lui-même cette cotisation sur la paie de ses salariés, c'est le "check-off". Disons tout de suite que la légitimité de cette clause ne fait pratiquement plus l'objet de débat; on la retrouve dans la presque totalité des conventions collectives. C'est d'ailleurs ce qui donne encore plus de poids à l'opinion de ceux qui pensent que la United Aircraft s'est camouflée derrière son refus d'accorder cette clause pour prolonger la grève, parce que ça l'arrangeait bien.

La retenue des cotisations syndicales se justifie ainsi: puisque ce sont tous les salariés d'un employeur qui profitent des actions du syndicat, il est normal qu'ils contribuent tous à son financement, même ceux qui n'en sont pas membres. Mais alors, qu'advient-il de ceux des travailleurs qui ne veulent pas d'un syndicat ou qui encore ne sont pas d'accord sur certaines de ses actions, comme par exemple le financement d'un parti politique? Je pense qu'il s'agit là d'un choix à opérer: va-t-on privilégier les libertés individuelles ou les libertés collectives? Si l'on pose ce dernier choix, la voix de la majorité primera, et le débat se trouvera déplacé sur le terrain du fonctionnement interne du syndicat. Il appartiendra alors aux membres de s'informer et surtout de participer au processus de prise de décision.

Le droit au travail

J'en arrive maintenant aux clauses de sécurité syndicale qui ne visent plus la seule stabilité financière du syndicat; ce sont celles qui obligent les travailleurs à devenir membres du syndicat ("union shop"). Sans être aussi généralement incluses dans les conventions collectives que les premières ("check-off"), elles n'en touchent pas moins les 2/3 des travailleurs canadiens. La plus drastique de ces clauses d'appartenance syndicale est appelée l'atelier fermé ("closed shop"). Elle oblige le travailleur, comme condition de maintien dans son emploi, à devenir et à demeurer membre du syndicat; au surplus, elle oblige l'employeur à n'embaucher que des membres en règle de ce syndicat. Pratiquement, ce dernier devient un bureau de placement et conditionne de ce fait le droit au travail. C'est la situation que vivent les 140.000 travailleurs de la construction. Inutile d'insister sur les excès que peuvent provoquer les bureaux de placement syndicaux. La Commission Cliche s'est déjà chargée d'en faire le procès. Mais il faut bien se garder des analyses superficielles qui débouchent sur des remèdes plus dangereux que le mal que l'on veut contrer.

Le droit au travail est un objectif très noble, mais

sa mise en application pose des problèmes considérables. Les bureaux de placement syndicaux ont pu empêcher des travailleurs de la CSN d'avoir un droit égal à du travail; ils ont permis l'implantation d'un nid à patronage syndical. Mais ce mal m'apparaît infiniment moindre que le patronage politique; le syndicat pourra toujours être contrôlé par le gouvernement, mais qui peut contrôler un gouvernement qui détient 90% des sièges à l'Assemblée nationale? Voilà pourquoi la solution d'un Office de la construction, proposée par la Commission Cliche et consacrée législativement depuis juin dernier, ne doit pas nous apparaître comme une panacée. La composition de cet Office (n'oublions pas qu'ils sont nommés par le gouvernement), et surtout son étanchéité aux pressions politiques en conditionne le bon fonctionnement. De telles préoccupations ne sont sûrement pas théoriques. Le député québécois a toujours, historiquement, fait preuve de toutes les qualités de BON "patroneux". La tentation sera forte de faire installer une ligne directe le reliant à l'Office; et ce dernier risque d'être fortement émuouillé par les langoureux (S) roucoulements de nos généreux représentants.

Sauf au Québec

Au Canada, la légalité de ces clauses d'appartenance syndicale peut difficilement être mise en doute aujourd'hui; en fait, toutes les législatures du pays les ont consacrées dans leur Code du travail, sauf le Québec qui, encore là, démontre bien (mal) qu'il n'est pas une province comme les autres. Cependant, compte tenu de l'énorme pouvoir ainsi conféré au syndicat sur le droit au travail, la plupart des législatures les ont assorties de limitations. C'est ainsi que la double appartenance syndicale ne peut faire l'objet de représailles. Il en va de même, en Ontario,

pour un salarié qui travaille pour un syndicat rival à celui qui est en place. Quant à Terre-Neuve et à l'Île-du-Prince-Édouard, elles permettent à l'employeur de refuser de donner suite à ces clauses dans la convention collective, donc de ne pas renvoyer un travailleur qui ne serait pas membre du syndicat, si ce travailleur a été refusé arbitrairement comme membre.

Aux États-Unis, les clauses d'appartenance syndicale sont illégales. Cette prise de position de nos voisins du sud nous amène à nous interroger brièvement sur leur légitimité. A ce propos, les opinions sont partagées. Pour ma part, je pense que si l'on fait primer les libertés collectives sur les libertés individuelles, et c'est là le choix opéré par le modèle de relations collectives de travail nord-américain, il faut aller jusqu'au bout. Cela veut dire que le choix d'un syndicat par la majorité des travailleurs s'impose à la minorité. Mais en contrepartie, puisque les clauses d'appartenance syndicale subordonnent le maintien dans son emploi pour un travailleur à son statut de membre en règle du syndicat, il devient alors primordial que ce dernier ne puisse le refuser arbitrairement comme membre, puisque cela équivaut à lui dénier son droit au travail.

Mais alors, qui jugera du bien-fondé de la décision d'un syndicat de refuser l'adhésion d'un travailleur? Deux provinces maritimes laissent ce soin à l'employeur. Ce me semble inacceptable: on en arrive à cette situation totalement aberrante où c'est l'employeur qui défend le travailleur contre le syndicat. Il me semble qu'un Tribunal du travail serait tout désigné pour juger d'une plainte formulée par un travailleur prétendant s'être vu arbitrairement refuser l'accès au syndicat.



Il appartiendra alors aux membres de s'informer et surtout de participer au processus de prise de décision.

Chacun pour soi, le leitmotiv des Américains

(NYT) — Ces derniers temps, il y a eu, aux États-Unis, des grèves d'enseignants, d'agents de police et de joueurs de football professionnels. Il y a eu des enlèvements, des assassinats, des manifestations contre l'intégration raciale dans les écoles publiques, ou bien pour ou contre l'avortement. Le président Ford a échappé à deux tentatives d'assassinat.

Ce qui surprend, avec ces actes de violence, c'est que le pays vit quand même dans un calme et est vrai relatif. L'atmosphère générale qui règne en Amérique, de nos jours, ne peut en rien être comparée à la situation qui régnait lors de la présidence de Richard Nixon ou lors de la guerre au Vietnam. Les étudiants font de nouveau la cour aux jeunes filles, au lieu de jeter les doyens par la fenêtre. Quant au débat politique en cours à Washington, il fait l'effet d'un somnifère.

Avec la hausse des prix, la hausse du loyer de l'argent, avec sept millions de chômeurs, avec plus de 40 p.c. des jeunes noirs réduits au chômage, on s'attendait au début de cette année, à des manifestations de rues, à des grèves, même à des émeutes. Il n'en a rien été. Et pourtant les événements dont il est question au début de cette chronique nous rappellent ce qui se cache derrière la façade des choses.

Il est difficile, voire impossible de généraliser au

sujet de l'évolution récente de la situation aux États-Unis. Cela va d'actes de folie pure et simple à des revendications justifiées et à des protestations de bonne foi. Mais le tout, considéré ensemble et en l'espace de quelques semaines, semble absurde. Y a-t-il moyen d'expliquer tous ces désordres et de réduire toute cette inexplicable diversité à quelque chose qui aurait les apparences de l'unité?

Une chose est certaine. Un grand nombre de personnes, aux États-Unis, sont en train de modifier leur loyauté à l'égard des autorités en place, à l'égard des buts poursuivis par ces dernières. Elles transfèrent leur loyauté à d'autres personnes, ou bien à des syndicats, à des associations d'hommes d'affaires, ou bien à des cultes de caractère social, par exemple.

Après toutes les analyses suscitées par les tragédies du Watergate et du Vietnam, tout le monde ou presque était d'accord pour estimer que les entourages des présidents Lyndon Johnson et Richard Nixon avaient été victimes de confusions, en ce qui concerne leurs loyautés. Mais, malgré toutes les clarifications mystificatrices ayant entouré ces deux tragédies, la confusion en ce qui concerne les loyautés semble continuer.

La loyauté des agents de police en grève ou des enseignants en grève n'était pas à l'égard de la loi. Les intéressés étaient plutôt fidèles à leurs propres associations, à leurs propres intérêts. Les dockers

américains qui ont refusé de charger le blé à destination de l'URSS appliquaient leur politique étrangère et non celle de Gerald Ford ou de Henry Kissinger.

Les défis lancés maintenant à la loi ne sont peut-être pas violents ou la règle générale, comme c'était le cas il y a une dizaine d'années, mais il est évident que nous vivons toujours une époque de confrontations et non de négociations, malgré toutes les promesses faites par les présidents des États-Unis au cours de ces dernières années.

Des individus ou des groupes d'individus agissent d'après leurs propres notions de ce que devraient être les lois en vigueur aux États-Unis. Mais il est ironique de constater que tout le monde semble éprouver le besoin d'être fidèle à quelque chose.

"Occupez-vous de vos oignons", semble être le slogan de ce qu'il est convenu d'appeler la contre-culture, c'est-à-dire la révolte contre les gens en place. Cette remarque s'applique d'ailleurs un peu à tout le monde. Pas seulement l'entourage de Nixon, mais d'autres officiels haut placés du gouvernement fédéral américain — on le sait maintenant — ont non seulement obéi à l'ancien président mais ils lui ont aussi désobéi. Exemple: en ne détruisant pas des stocks de poisons, malgré les ordres donnés à ce sujet par Richard Nixon.

LE SOLEIL

tarifs d'abonnements

LIVRAISON À DOMICILE, DU LUNDI AU SAMEDI, \$1.00 PAR SEMAINE. SEPT-ÎLES et PORT CARTIER DU LUNDI AU SAMEDI, \$1.25 PAR SEMAINE. PRIX À L'UNITÉ, DU LUNDI AU VENDREDI 0.25, LE SAMEDI 0.40

ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE:

Par porteur, lundi au samedi: Sept-Îles et Port Cartier (par porteur) Par la poste, lundi au samedi (Est Prov. de Québec) Autres comités du Québec et ailleurs au Canada Pays étrangers

	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
Par porteur, lundi au samedi:	\$12.50	\$25.00	\$50.00
Sept-Îles et Port Cartier (par porteur)	\$15.75	\$31.25	\$62.50
Par la poste, lundi au samedi (Est Prov. de Québec)	\$12.50	\$25.00	\$50.00
Autres comités du Québec et ailleurs au Canada	\$15.00	\$30.00	\$60.00
Pays étrangers	\$20.00	\$40.00	\$80.00

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec nous de 8h30 à 19h30, samedi de 8h30 à 11h30

647-3334

RENSEIGNEMENTS 647-3233

RÉDACTION 647-3394

SERVICE DE LA PUBLICITÉ

ANNONCES CLASSÉES 647-3311
CARRIÈRES ET PROFESSIONS 647-3266
PUBLICITÉ - DÉTAILLANTS 647-3435
PUBLICITÉ GÉNÉRALE 647-3536

AUTRES SERVICES

ACHATS 647-3241
CRÉDITS ET RECOURS 647-3236
PERSONNEL 647-3219
PROMOTION 647-3342

Mirabel: Trudeau... (Suite de la première page)

nous force à abandonner le projet de Pickering—en raison de l'opposition du gouvernement ontarien de M. Davis—nous en aurait radicalement guéris”.

M. Trudeau prévoit d'ailleurs que les installations de Mirabel soient bientôt plus intensément sollicitées et que la flexibilité du plan directeur puisse être mise à l'épreuve avant la date inscrite à l'échéancier. "Ce ne sont pas les gens de Montréal et de la région qui se plaindront de cela”.

MM. Robert Bourassa et Jean Drapeau, qui assistaient évidemment à l'inauguration, en ont profité pour faire un parallèle avec les autres vastes entreprises de la baie James, de

l'Exposition universelle de 1967 et des Jeux olympiques de 1976.

M. Jean Marchand, ex-ministre des Transports et maintenant ministre d'Etat à Ottawa, a souhaité la bienvenue aux invités provenant de plusieurs pays européens, des Etats-Unis et d'Israël, et il a souligné que "nous démontrons que Mirabel est le meilleur concept réalisé au monde”.

Un Boeing 747 d'Air Canada a été le premier appareil à se poser sur la piste neuve. Puis ce fut au tour de l'avion supersonique franco-britannique Concorde.

Par ailleurs, M. Marcel Cavaille, secrétaire d'Etat français aux Transports, a reconnu que, malgré le succès

rencontré par le supersonique "Concorde" le jour de l'inauguration du nouvel aéroport, l'autorisation d'atterrir à New York est "vitale" pour l'avenir de l'appareil franco-britannique.

"Tout dépendra des conclusions du prochain rapport des autorités américaines sur l'environnement, a dit le ministre français, au cours d'une conférence de presse.

Reconnaissant que l'avenir du supersonique deviendrait incertain si aucune nouvelle commande n'intervenait en plus des 16 ordres d'achats existants, M. M. Cavaille a ajouté: "Nous avons gagné le pari technologique, en sortant un avion superbe, aujourd'hui nous devons remporter le pari commercial”.

Les conseils de... (Suite de la première page)

que ces organismes parlent de la nécessité d'analyser des structures comme les municipalités, les communautés urbaines, les conseils de comté, les conseils régionaux de services sociaux et de santé ainsi que les commissions scolaires; préciser leur champ d'action, évaluer leur rôle éventuel dans l'exécution des schémas; examiner leur rôle et leur capacité d'action en matière de développement et d'aménagement.

Ces organismes gouvernementaux veulent aussi remettre l'accent, dans leur étude, sur les municipalités en vérifiant si les moyens dont elles disposent permettront de réaliser les objectifs du schéma d'aménagement.

"N'est-ce pas là, de dire M. Moreau, en utilisant des termes plus élégants, tenter de parvenir aux mé-

mes objectifs qui étaient si chers à un ministre des Affaires municipales (Me Maurice Tessier) venu s'adresser à vous, il y a quelques années, dans cette même salle?”

Occupez-vous des étrangers!

Le président de l'UCC a laissé entendre que les municipalités et les conseils de comté sont les structures adéquates pour gérer et aménager "notre bien-fonds comme nous le désirons”.

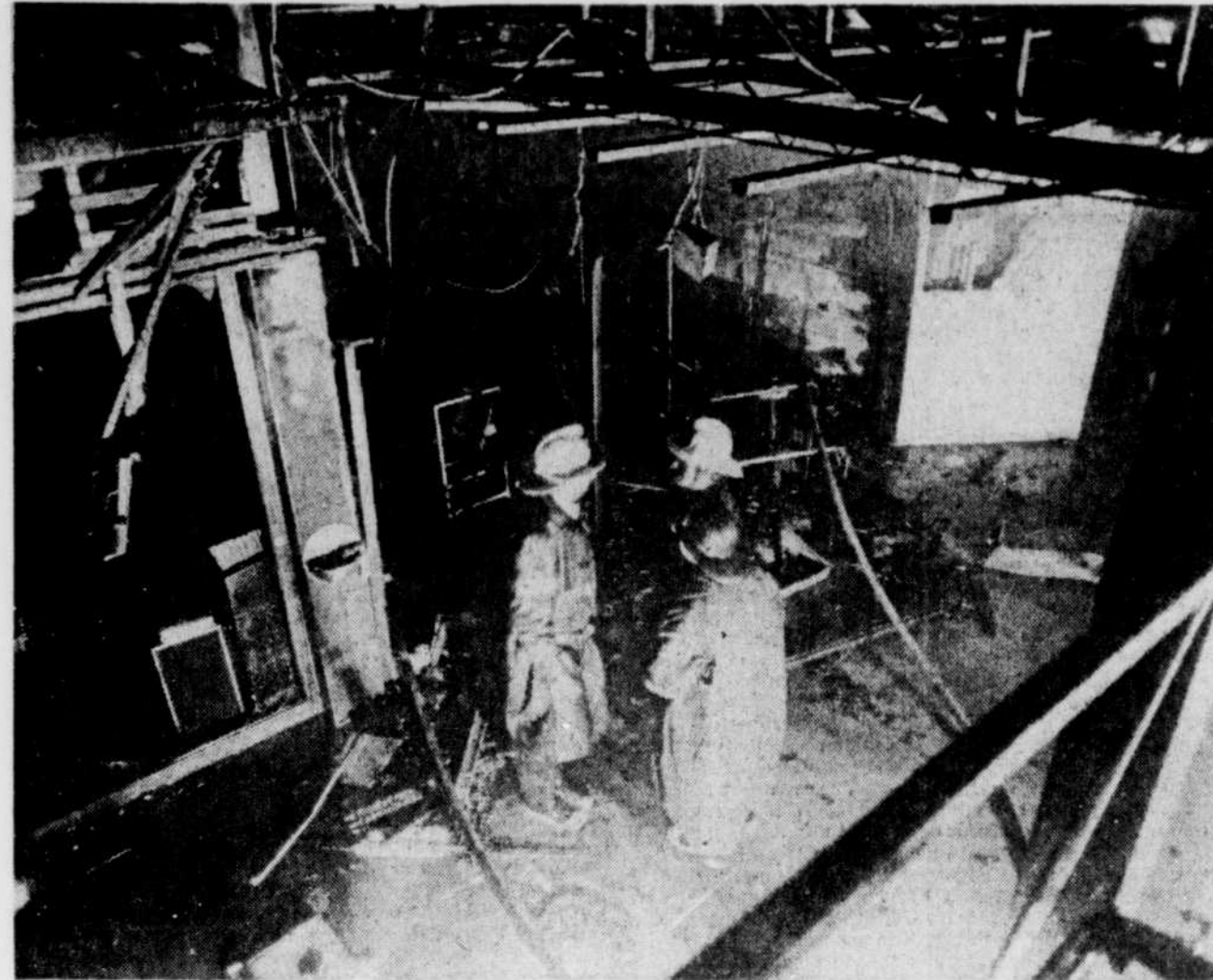
Il a poursuivi ainsi: "Qu'on cesse donc de créer des éléphants blancs et de rêver à des structures inutiles qui ne collent pas à la réalité. Qu'une fois pour toutes, on confère aux conseils de comté les compétences nécessaires en aménagement du territoire afin qu'ils

puissent gérer ce sol qui nous est si cher.

"Au lieu de remettre en cause continuellement nos structures, les autorités gouvernementales feraient mieux de s'occuper davantage des étrangers qui patagent à cœur joie dans notre territoire national et qui sont en train de s'emparer des plus belles régions du Québec”.

M. Moreau entretient de forts doutes sur l'intérêt que peut avoir le gouvernement québécois de régler les problèmes des municipalités, puisque toutes les structures sont là.

Le maire de Verchères a encore dénoncé l'inaction du gouvernement suite aux demandes de l'UCC de modifier substantiellement les lois 276, sur les regroupements.



L'eau et la fumée ont causé des dégâts importants au centre commercial Place Normandie de Saint-Nicolas.

"Place Normandie" est ravagée par un incendie

Par Guy DUBE

Les 28 commerces du centre commercial Place Normandie, de Saint-Nicolas, ont subi des dégâts importants par l'eau et la fumée, ce matin, lorsqu'un incendie a éclaté dans une boutique de vêtements pour les jeunes.

Le maire de Saint-Nicolas, M. André D'Anjou, a demandé une enquête sur ce sinistre qui ralentira pendant un certain temps les affaires qui tournaient plus ou moins rondement dans ce centre commercial de la banlieue sud de la région de Québec.

Une bonne partie des commerces avaient déjà fermé leurs portes depuis plusieurs mois, faute de... clients.

Pour d'autres, cependant, la rentabilité est le moindre de leurs soucis. Ainsi, une succursale de la Société des alcools et un magasin de la chaîne "Continental" ont ouvert leurs portes, récemment. Ils abritent à leurs deux près de \$2 millions de marchandises.

L'Incendie

L'incendie de ce matin a

pris naissance dans une boutique du sous-sol. "La ronde des Jeunes", non longtemps après que des électriciens eurent réparé de l'équipement électrique dans un commerce voisin.

Il était 7h45 quand le propriétaire d'une quincaillerie située juste au-dessus s'est aperçu que de la fumée s'échappait de la tuyauterie.

Les pompiers de Saint-Nicolas et de Charny sont intervenus avec rapidité et l'élément destructeur n'a pu s'attaquer qu'à trois commerces.

L'eau et la fumée se sont par contre propagées partout dans le centre commercial et les dégâts, qui n'ont pas encore été évalués, pourraient facilement dépasser les \$200,000, si l'on inclut la marchandise qui ne pourra être vendue à cause de la forte odeur de fumée.

A 10h, tout était maîtrisé et les sapeurs ont pu regagner leurs casernes un peu après midi.

Selon les dires d'un pompier, le plancher en béton armé qui sépare le sous-sol

du rez-de-chaussée a grandement aidé au travail des sapeurs et a pu éviter un désastre.

Lougheed en France

ARRAS (Nord de la France) (AFP) — M. Peter Lougheed, premier ministre de la province de l'Alberta, a rendu visite samedi au cimetière de Vimy, près d'Arras (dans le nord de la France) où sont inhumés 40.000 soldats canadiens tombés au cours de la Première Guerre mondiale.

M. Lougheed a déposé une gerbe au pied du mémorial dédié à la mémoire des soldats canadiens.

Le ministre, venant de Bruxelles, et qui doit rendre visite à plusieurs capitales européennes, doit être reçu cette semaine par M. Jacques Chirac, premier ministre, et M. Norbert Segard, ministre du Commerce extérieur.

452,611

fonctionnaires
fédéraux

OTTAWA (PC) — Le 31 mars dernier, le gouvernement fédéral avait 452,611 employés, soit 9,419 de plus qu'un an auparavant, vient d'annoncer Statistique Canada.

Pour les trois premiers mois de l'exercice en cours, les salaires ont atteint le total de \$1,26 milliard, ce qui est \$183,6 millions de plus que pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Bourassa en Iran

TEHERAN (AFP) — Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, se rendra en Iran en visite officielle du 27 octobre au 1er novembre, à l'invitation de son homologue iranien, M. Amir-Abbas Hoveyda.

NET-TOP

pour des cuirs
et des suèdes
tout propres



Notre procédé exclusif Suédart redonnera à vos cuirs et vos suèdes une propreté naturelle que vous saurez aimer. 11 points de service à travers la ville et la banlieue où nous saurons en prendre bien soin. Avec NET-TOP, ça vous revient toujours en propre.

pour information:

683-4995

suedart

LA LOCATION

Ça rend service...

LA FACON EFFICACE D'UTILISER
UN EQUIPEMENT TECHNIQUE
TOUJOURS A JOUR...

Olympia Electric 45
CHARIOT DE 15 POUCES

A LOUER

pour aussi peu que

90¢ par jour
(contrat de 36 mois)

Olympia
International.
Un nom,
une qualité.

Un vrai
patron
se reconnaît
à sa secrétaire
et au courrier
qu'elle tape.

GARANTIE 100% PIÈCES ET SERVICE - REMPLACEMENT DE SERVICE

STATIONNEMENT GRATUIT STATION SPUR, 795, Côte d'Abraham

GE

LA CIE CANADIENNE
D'EQUIPEMENT DE BUREAU

770 COTE D'ABRAHAM

522-6876

monsieur québec



par
**yves
bernier**

Un monopole qui fait "rougir"

La Société Parc-Auto du Québec métropolitain fait de l'argent à même les édifices et terrains publics. Cette société administre en effet tous les parcs de stationnement du gouvernement, et réalise ainsi des profits à même le \$15 par mois que chaque fonctionnaire doit déboursier pour pouvoir garer son véhicule.

Par exemple, sur le boulevard de l'Entente, près du ministère des Richesses naturelles, le terrain où est situé le parc-auto de la compagnie appartient au gouvernement.

Pour "encourager" les fonctionnaires du ministère à utiliser le parc-auto, les autorités municipales ont changé les règlements de stationnement dans les rues avoisinantes: 30 minutes maximum.

Un p'tit coup de pouce, à coups de contraventions, pour aider l'entreprise privée fait bien plaisir à M. Pierre Talbot, secrétaire de la compagnie. Il est également directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain, et ami politique très actif du maire de Québec, du

député de Jean-Talon de même que de celui de Langelier.

Les Nordiques et la Chevette

S'entraîner en vue d'une nouvelle saison de hockey c'est évidemment faire des exercices. De nos jours, l'entraînement prend toutes sortes de formes.

La semaine dernière, cinq joueurs du club local, Réjean Houle, Marc Tardif, Gordie Gallant, Jim Watson et Jim Benzolock se sont entraînés dans la salle de montre de Denis Pépin Autos.

Lors du lancement des modèles 76, les cinq joueurs (moyenne de 6 pieds, 190 livres) se sont entassés dans la nouvelle petite voiture Chevette (deux portes, quatre places) pour démontrer sa grande capacité de "rangement".

La distance parcourue: 50 pieds.

Un bel effort de publicité du concessionnaire, mais certains de ses vendeurs ne sont pas plus enthousiastes qu'il faut: "Je ne ferai pas

d'efforts particuliers pour vendre cette nouvelle voiture et gâcher notre marché de la Vega", nous a-t-on dit.

Ca ne marche plus

Les quelques habitués qui restent de la discothèque "Le Boulet" doivent s'attendre à des transformations majeures et à une nouvelle formule pour la boîte d'ici quelque temps.

Les gens du Hilton sont pas mal découragés de voir que depuis plusieurs mois, leur discothèqueériclite. C'est que voyez-vous, durant les premiers mois d'exploitation, il fallait faire la queue, sept soirs par semaine, pour pouvoir entrer.

La mauvaise qualité du personnel et plusieurs actes de vandalisme sur le terrain de stationnement du marché Finlay ont eu raison de la clientèle, dit-on dans la tour du boul. Saint-Cyrille.

Nous serions plutôt porter à dire: "Ce qui aujourd'hui est à la mode, demain sera passé de mode."



Le parc-auto du boulevard de l'Entente.

La solution Garneau est celle d'un roi-nègre (Charbonneau)

NDLR — L'amputation involontaire d'une partie importante d'un texte de Pierre Boulet, paru en page D-20 de l'édition de samedi, a rendu difficile sa bonne compréhension. Nous en reprenons donc aujourd'hui la publication intégrale.

Par Pierre BOULET

"La solution Garneau n'en est pas une. En fait, c'est le mieux que peuvent faire des rois-nègres."

C'est ainsi que le président de la Centrale de l'enseignement du Québec, M. Yvon Charbonneau, a commenté, hier (vendredi), la position du ministre de l'Éducation Raymond Garneau, quant à l'admission d'un plus grand nombre d'enfants non anglophones au secteur anglais de la commission scolaire Jérôme-Le Royer.

Interrogé par les journalistes, au cours du Conseil général de la CEQ qui se tient

actuellement à Sainte-Foy, le président de la CEQ a ajouté qu'il est impérieux d'attirer les immigrants, anglophones ou non, vers le secteur francophone... et non vers le secteur anglophone, comme le permet la solution du ministre Garneau.

Parlant du nouveau ministre de l'Éducation, M. Charbonneau a laissé échapper: "S'il négocie aussi vite avec nous qu'avec les Italiens et les Anglais, ça va être pas mal."

Interrogé sur la position de l'ancien ministre libéral Claude Castonguay, selon lequel tous les immigrants doivent aller au secteur francophone ou bien se diriger dans une autre province, le président de la CEQ s'est dit d'avis que "toute prise de conscience en ce sens d'un homme politique, même libéral, est un pas en avant".

"Il y en a qui ont pris bien du temps à s'en apercevoir", a conclu M. Charbonneau.

Le Conseil général

Au cours de la journée d'hier (vendredi), les quelque 150 délégués au Conseil général de la CEQ ont étudié le "plan d'action 1975-1976" qui leur a été proposé par le

Bureau national de la centrale.

En gros, rien de bien nouveau, si ce n'est que les dirigeants de la centrale ont mis l'accent sur "la présence dans le milieu", tout au long de cette année de négociations provinciales.

Cette priorité trouve d'ailleurs une illustration dans la tournée provinciale qu'entreprend la Centrale de l'enseignement du Québec, du 7 au 30 octobre.

Essentiellement, cette tournée servira à "présenter, vulgariser et expliciter les re-

vendications de la CEQ, afin de créer à travers le Québec un fond de sympathie".

Dans chacune des régions du Québec, les délégués de la centrale tenteront de transmettre le plus d'information possible à des groupes représentant le milieu: membres de syndicats affiliés, conseils centraux de la CSN, conseils du travail de la FTQ, comités de parents, corps intermédiaires et certains organismes "parlables" du monde de l'éducation.

Ce que les responsables de la tournée recherchent avant tout, c'est de "faire en sorte

que les gens ne prennent pas position contre la CEQ par ignorance".

Fonds de résistance

D'autre part, le Conseil général de la CEQ a doté la centrale d'un fonds de résistance syndicale, qui remplacera l'ancien fonds d'entraide.

Il en élargit considérablement la portée, compte tenu du fait que l'ancien fonds ne servait pratiquement qu'à dépanner les grévistes ou les victimes de lock-out.

Dorénavant, les matières admissibles à ce fonds seront multipliées: arrêts de travail,

suspensions, congédiements pour activités syndicales, amendes, poursuites légales, pertes de salaires dues à des emprisonnements, de même que toute autre situation nécessitant un des emprisonnements

de l'efficacité au niveau de l'action syndicale. Les disponibilités actuelles du fonds sont de l'ordre de \$700,000 et l'alimentation annuelle de cette caisse se chiffre par quelque \$350,000.

Hydro trop exigeante

WINDSOR, Ont. (PC) — Le bureau de direction de l'Association des municipalités de l'Ontario vient de demander au gouvernement provincial de hausser les tarifs de l'Hydro-Ontario en conformité avec l'indice du coût de la vie, et de rejeter l'augmentation de 25 pour cent que réclame l'Hydro.

Cette recommandation a été proposée par le maire de Windsor, M. Bert Weeks, et a été approuvée à l'unanimité.

jacques langlois
OPTICIEN
D'ORDONNANCES
HOTEL-DIEU DE QUEBEC
694-5086

Pour vos réparations de maison...

Rénovation Décor Inc.
522-2084

HENAU & GOSSELIN INC.
SPECIALITES DEMENAGEMENT DE BATISSES CONSTRUCTION DE FONDATION
Pour: Maison familiale, Edifice public, Bâtiment de ferme, etc.
S'adresser à:
Rivière-du-Loup: 862-9546 (418)
Grande-Rivière: 385-2851 (418)
Caplan: 388-5583 (418)
Trois-Rivières: 377-1477 (418)

CORY LE CAFÉ QUI STIMULE AU BUREAU
MACHINE À CAFÉ GRATUITE DU CAFÉ FRAIS QUELQUES SOUS PAR TASSE
PLAN DE SERVICE DE CAFÉ CORY 529-9261

jacques langlois
OPTICIEN
D'ORDONNANCES
VERRES DE CONTACT

NETTOYAGE CUIR ET SUÈDE PROCÉDÉ EXCLUSIF "SUEDE LIFE"

Teinturerie Française
524-4686
• 1480, de la Canardière, Québec.
• 1029, rue Cartier, Québec.
• 1003, route de l'Église, Ste-Foy.

Teinturerie Québec
529-8491
• 155 boul. Wilfrid-Hamel, Québec.

BUANDERETTES Deltanet
• 1345, chemin Ste-Foy, St-Sacrement.
• Plaza Laval, Ste-Foy.
• 8375 boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg.

IO ANS D'EXPÉRIENCE TRAVAIL GARANTI

* Service de livraison à domicile si désiré.

Si les mots vous manquent... Un diamant Birks parlera pour vous!

Comme un "je t'aime" murmuré au clair de lune... un diamant Birks est la plus belle et la plus éloquente déclaration d'amour. Un magnifique diamant... niché dans une monture parfaite, choisie parmi la centaine de montures que vous offre Birks.

Grâce à l'intégrité de notre réputation, nous pouvons nous porter garant de la qualité et de la valeur de votre diamant. Comme nous en vendons beaucoup, nous pouvons maintenir nos prix plus bas que ceux des autres magasins.

Nous vous souhaitons de vous aimer toute la vie!

Pick one up.

En passant chez Birks, prenez un dépliant sur les diamants.

les **Diamants Birks** ont l'éclat de l'amour.

16 DE LA FABRIQUE 692-3822 PLACE QUEBEC 529-0231 PLACE STE-FOY 653-4035

Pollack ANNIVERSAIRE

Mail St-Roch, Sainte-Foy, Galeries Chagnon, Lévis

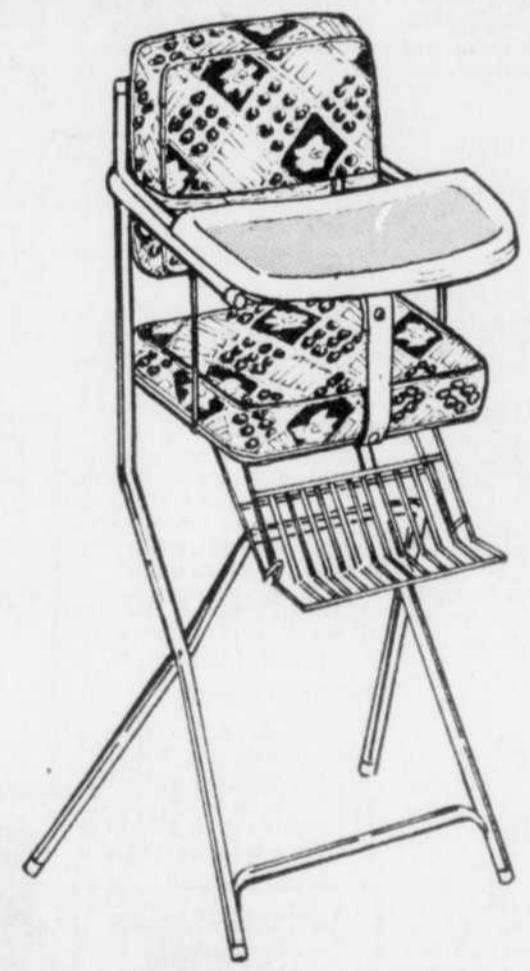
Jusqu'au 11 octobre

DITES SIMPLEMENT "PORTEZ À MON COMPTE"



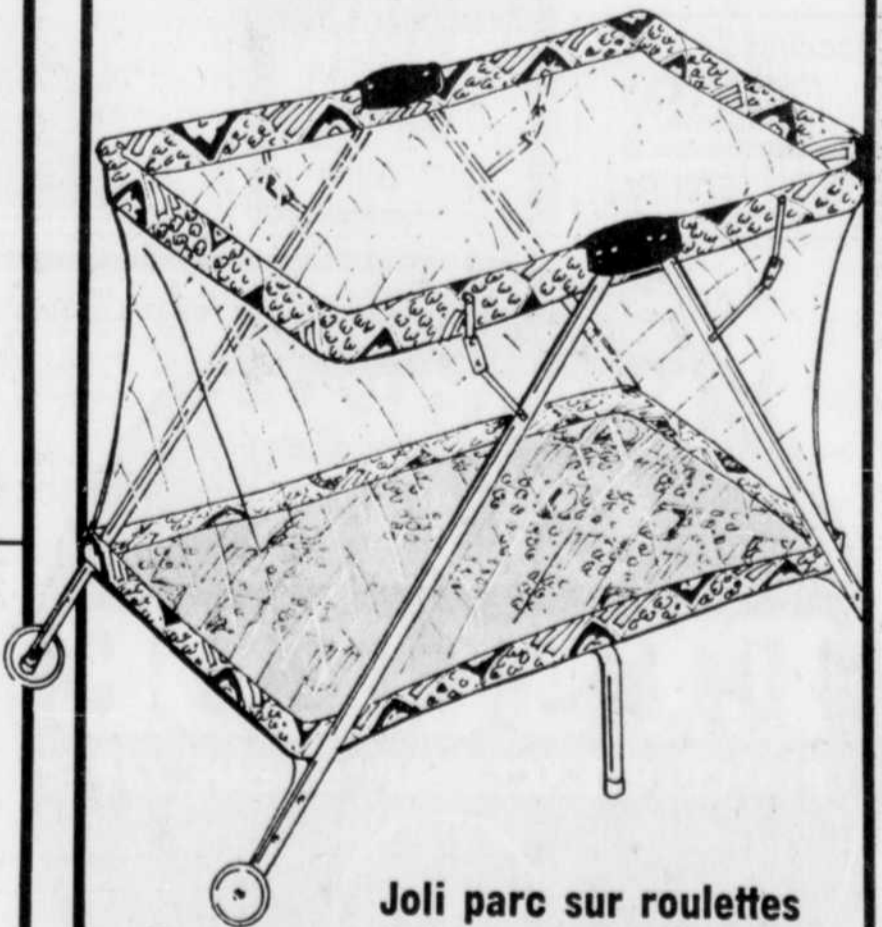
Lit et matelas pour bébé
Modèle de qualité avec matelas de première qualité. Enjolivé avec les dessins des personnages Rageddy Ann et Andy. Matériel non toxique dans les tons de rouge, blanc, bleu.

Val. Rég. 95. **\$69.**



Chaise haute
Modèle résistant avec petite tablette pour que bébé s'ébatte à son goût. Se plie pour un rangement facile. En bleu et blanc.

Spécial **24⁹⁹**



Joli parc sur roulettes
Pensé pour que bébé ne puisse se faire mal. Avec filet solide, il se plie lui aussi et s'appareille aux couleurs de la chaise haute pour un ensemble des plus attrayants.

Spécial **29⁹⁹**

Meubles d'enfants (Rayon 915), Mail St-Roch, troisième étage supérieur, Galeries Chagnon, rez-de-chaussée Poupoinière (Rayon 430), Mail St-Roch, troisième, Sainte-Foy et Galeries Chagnon, étage supérieur.

Barboteuse de polyester
Avec fermoir à l'avant et boutons-pression au bas de la culotte. Une seule taille extensible, 3 couleurs au choix: jaune, rose et bleu.
Val. Rég. 4.00 **1⁹⁹**

Barboteuse de ratine
Si faciles à enfiler grâce à leurs boutons-pression au bas de la culotte. Mélange 80% coton et 20% nylon. Teintes variées Taille: medium.
Val. Rég. 4.00 **1⁹⁹**

Pyjamas extensibles
Le vêtement idéal leur donnant chaleur et confort par les froides nuits de l'hiver. Plusieurs modèles et plusieurs teintes au choix. Une seule grandeur: medium
Val. rég. 4.00 **1⁹⁹**

Jumpsuit 100% polyester
Votre petit bambin sera tout à son aise pour s'ébattre dans ce vêtement denim-polyester avec fermoir à l'avant et boutons-pression aux jambes. En rouge ou marine. Tailles: 12, 18 et 24 mois.
Val. Rég. 8.00 **3⁹⁹**

Deux-pièces pour fillettes
Confectionnée 100% polyester, la culotte à bretelles munie de boutons-pression aux jambes et son gilet appareillant. En rouge ou marine. Tailles 12, 18 et 24 mois.
Val. Rég. 8.00 **3⁹⁹**

Val. Rég. 1.57 **1¹⁹**
Poudre pour bébé
pour sa peau douce et délicate... 14 oz

Val. Rég. 2.17 **1⁶⁹**
Shampooing doux
pour ses cheveux fins. Faites provision... 450 ml

Val. Rég. 1.17 **.89**
Huile pour bébé
C'est souvent l'huile favorite de maman également. 125 ml.

Val. Rég. 2.29 **1⁶⁹**
Coton-tiges
très absorbants. Boîte de 400.

Chemises de nuit
pour le nouveau-né. Jolis motifs imprimés dans plusieurs teintes variées
Val. Rég. 5.00 **2⁴⁹**

Camisoles imprimées
Modèles pour nouveau-né avec petite manche. Imprimés sur fond blanc. Tailles: 3, 6 et 12 mois. Emballage de 2 camisoles.
Val. rég. 3.00 **1⁴⁹** amb.

Couvre-matelas
Modèle contour aux jolis dessins imprimés dans les teintes pastel.
Val. Rég. 4.50 **2¹⁹**

Serviette capuchonnée
pour emmitoufler bébé après son bain. Motifs de fantaisie.
Val. Rég. 5.00 **2⁴⁹**

Débarbouillettes
présentées dans un emballage de 4.
Val. Rég. 1.30 **.59**

Bavettes
La provision n'est jamais assez grande. Profitez de cette offre!
Val. Rég. .99 **2^{1.99}**

Tablier de plastique
avec dessin des caractères des bandes animées.
Val. Rég. 1.59 **.69**

Bas pour bébé
4 couleurs au choix: rose, bleu, jaune et blanc.
Val. Rég. .99 **3^{1.99}**

Joli bonnet
A ce bas prix, procurez vous en plus d'un !...
Val. Rég. 2.00 **.99**